

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à la mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD - M MOLIERES – Mme MAUREL Marie-José - Mme JACONO – Mme ALLETRU – M VAGLIENTI – M BESSIOUD – Mme MAUREL Pascale.

Etaient absents avec pouvoir : M PRADES avec pouvoir à Mme PICARD.

Étaient absents : M DOMINGUEZ – M DARASSE - Mme BRET

Date de la convocation : 16 février 2023

Secrétaire de séance : M VAGLIENTI Julien

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Procurations : 1

Quorum : 8

Date d'affichage : 24 mars 2023

Ordre du jour :

- Equipements sportifs du Rec : demande de subvention
- Vidéo protection : demande de subvention
- Projets d'investissement 2023 – 2024
- Assainissement : avenant n°1 à la convention pour la gestion de la station d'épuration
- Avenant à la convention de délégation de gestion avec le CDG 81 dans le cadre du contrat groupe assurance 2021 – 2024
- Modification du tableau des effectifs dans le cadre d'un avancement de grade
- Section de commune de la Bertrandié
- Tarif des droits de stationnement
- Vente de la parcelle D 1505
- Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023. Aucune observation n'étant émise, il est **adopté à l'unanimité**.

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

Equipements sportifs du Rec : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire pour la construction des équipements sportifs du Rec a été déposé. Elle présente un plan des façades et une vue en plan.

Madame PICARD interroge sur le maintien du toit 4 pentes alors que plusieurs membres du conseil municipal avaient souhaité un bâtiment avec un toit 2 pentes pour diminuer le coût du projet.

Monsieur MOLIERES dit qu'il est important de faire des économies mais qu'il faut penser à l'utilisation du bâtiment et au coût de l'entretien de celui-ci.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de réelle économie sur ce projet entre un toit deux pentes et un toit quatre pentes.

Madame PICARD fait remarquer qu'un certain nombre de points, tel le doublage dans les pièces non humide, le choix du carrelage, les WC suspendus, n'ont pas été modifiés par l'architecte dans l'avant-projet sommaire.

Monsieur ROUDET demande pourquoi le décrochement de toiture est maintenu alors qu'il avait été demandé un bâtiment rectangle.

Madame le Maire précise qu'un permis modificatif pourra être déposé en cas de besoin.

Madame Pascale MAUREL souligne que de par son expérience professionnelle, les lave mains ne sont pas correctement positionnés. En les plaçant dans l'autre angle de la pièce, le déplacement des personnes à mobilité réduite en est facilité.

Madame le Maire propose de déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.

Madame PICARD souligne l'importance de recueillir 70 % de subvention pour que le reste à charge soit cohérent sous peine de remettre en cause la réalisation de ce projet. Elle propose que le Conseil Municipal se prononce une fois le budget de l'opération définitivement établi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions.

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que lors de l'assemblée générale de la pétanque Damiattoise, elle a été interpellée sur ce projet. Le club réitère sa demande de boulodrome couvert. Madame le Maire précise qu'elle se renseigne sur un projet d'ombrière pour répondre à cette demande.

Vidéo protection : demande de subvention

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour financer un projet de vidéo protection. Le dossier sera déposé après réception d'un avis favorable à la demande d'autorisation adressée à la Préfecture début février. Elle rappelle le montant du devis de la CEGELEC pour 2 caméras au carrefour de la mairie et une caméra face au parking de l'école, soit 21 742.00 € HT. Le Conseil Municipal l'avait interrogée sur la maintenance de cette installation. Elle précise que la commune de Sémalens qui a confié l'installation à la Cégélec a également un contrat de maintenance avec cette société et que cela se passe très bien.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention pour ce projet.

Projets d'investissement 2023 – 2024

Madame le Maire communique au Conseil Municipal un ensemble de projets d'investissement qu'elle souhaiterait réaliser sur les exercices 2023 – 2024 : la construction d'une installation sportive au Rec, l'installation de caméras pour de la vidéoprotection, l'aménagement paysager de la place de la Liberté, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école, de jeux pour enfants au plan d'eau St Charles et route de Graulhet et l'installation d'un minigolf à St Charles.

Madame PICARD rappelle qu'il avait été évoqué en séance l'éclairage public chemin Camaret Boulibou et chemin du Païssu. Obtenir un devis pour ces deux projets permettrait au Conseil Municipal de se prononcer.

Madame le Maire répond qu'elle souhaite prioriser l'installation de lampes led sur les points lumineux qui n'en sont pas encore dotés à la création de nouveaux réseaux d'éclairage public.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 23 février 2023

Monsieur MOLIERES indique qu'il a demandé à la CCLPA une remise sur le devis de transport du minigolf.

Madame PICARD souhaiterait ajouter à la liste des projets l'aménagement du parking de l'école et l'accueil de médecins sur la commune.

Monsieur MOLIERES confirme l'urgence de ce projet puisque les docteurs Déguara ont annoncé arrêter leur activité fin juin.

Madame ALLETRU interroge l'assemblée pour savoir si un remplaçant a été trouvé.

Monsieur VAGLIANTI souligne que cette problématique s'étend au-delà du territoire communal puisque fin 2023 ou 2024, le docteur Delmas cesserait son activité et dans les deux ans à venir il en serait de même pour les docteurs Marc et Huynh.

Madame PICARD suggère de se rapprocher du Conseil Régional pour participer au GIP dédié à la lutte contre la désertification médicale.

Monsieur MOLIERES souhaiterait que les berges de l'Agout, près du lavoir route de Lavour, soient aménagées.

Madame le Maire précise ces berges sont des propriétés privées.

Madame PICARD rappelle également le projet d'ombrière de parking.

Assainissement : avenant n°1 à la convention pour la gestion de la station d'épuration

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les communes de St Paul et Damiatte ont signé une convention pour la gestion de la station d'épuration. Cette convention avait pour objet la répartition des charges de chaque commune pour le fonctionnement et la surveillance du lagunage et de la station de relèvement route de Lavour.

Les bilans de contrôle du lagunage réalisés par le Département montrent depuis plusieurs années la présence d'eaux claires parasites dans le réseau et une surcharge hydraulique du décanteur digesteur. Il est proposé aux communes de réviser leur schéma d'assainissement dans le but de : dresser un état des lieux suivi d'un diagnostic des systèmes d'assainissement, identifier des dysfonctionnements, proposer différents scénarii d'amélioration du fonctionnement des divers systèmes de collecte des eaux usées et de création, remplacement ou réhabilitation des dispositifs de traitement, proposer un programme de travaux découlant du scénario retenu par les élus permettant de solutionner les problématiques techniques et règlementaires.

Avant de lancer une consultation pour choisir un bureau d'études, il y a lieu de compléter la convention du 18 avril 2013. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à

signer un avenant à ladite convention qui déterminera les engagements de chaque commune par rapport à cette consultation.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avenant proposé et autorise Madame le Maire à le signer.

Avenant à la convention de délégation de gestion avec le CDG 81 dans le cadre du contrat groupe assurance 2021 – 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au contrat groupe d'assurance des risques statutaires conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurances et Gras Savoye. Elle a donné délégation au Centre de Gestion pour la mise en œuvre du contrat. Le CDG organise la passation du contrat groupe, assiste la commune pour l'adhésion au contrat et la gestion de celui-ci et accompagne la collectivité dans la mise en œuvre des services en santé au travail. Pour cette mission, la rémunération du CDG était fixée à la signature du contrat à 3.5% des cotisations dues par la commune. Le conseil d'administration du CDG a voté un nouveau taux pour les frais de gestion. Il s'établit dorénavant à 3.7 %.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'avenant à la convention de délégation de gestion avec le CDG 81 dans le cadre du contrat groupe assurance 2021 – 2024.

Modification du tableau des effectifs dans le cadre d'un avancement de grade

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} juillet 2023, un agent communal remplira les conditions requises pour changer de grade. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ouverture du poste pour ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2023.

Section de commune de la Bertrandié

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que lors du contrôle de légalité par la Préfecture du Tarn, la délibération du 26 janvier 2023 sur le projet de vente d'une partie des biens de la section de commune de la Bertrandié a été déclarée illégale. La parcelle G 388 demeure propriété de la section tant qu'elle n'est pas vendue à un particulier ou transférée à la commune. Madame le Maire propose d'annuler la délibération du 26 janvier 2023 et de délibérer à nouveau pour finaliser cette procédure.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Tarif des droits de stationnement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu deux demandes de stationnement de camion pizza. Elle rappelle les tarifs en vigueur depuis 2010 et propose de les réviser notamment en raison de la hausse du prix de l'énergie. Ils s'établiraient à 15 € par mois pour les emplacements sans électricité à raison d'un stationnement / semaine, à 1.50 € par heure pour les emplacements avec électricité et à 15 € par mois pour les professionnels qui bénéficient d'un emplacement réservé sur un parking communal.

Monsieur BESSIOUD trouve l'augmentation un peu élevée.

Monsieur MOLIERES juge le tarif proposé raisonnable. Il trouve qu'en stationnant devant la salle des fêtes, le camion pizza n'est pas visible quand on circule dans le sens Graulhet Damiatte.

Madame le Maire suggèrera aux professionnels d'améliorer leur publicité au bord de la route de Graulhet.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} mars 2023.

Vente de la parcelle D 1505

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande des riverains de la parcelle communale cadastrée section D numéro 1505 située entre la voie ferrée et le lotissement le Clos de Boulibou. Les riverains souhaitent acquérir la partie de la parcelle dans le prolongement de leur propriété. Madame le Maire précise que les frais de géomètre et notaire seraient à la charge des acquéreurs.

Monsieur VAGLIENTI estime que l'engagement des 4 propriétaires concernés par cette vente à prendre en charge les frais est essentiel pour réaliser l'opération et ne pas laisser une partie de la parcelle propriété de la commune qui aurait des difficultés à y accéder.

Madame le Maire suggère de reporter la décision à une prochaine séance après avoir recueilli l'accord de toutes les parties sur la participation aux frais et les modalités de mise en œuvre.

Inauguration salle Pontier et City stade

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser l'inauguration des travaux d'aménagement de la salle Pontier et de l'installation du city stade. La date est fixée au 9 juin 2023 à 17h00.

Visite de M FOLLIOT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la visite de Monsieur le Sénateur Folliot le 24 février à 20h00.

Assurance AXA

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a donné son accord à AXA Assurance pour un partenariat pour une assurance santé communale afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une complémentaire santé ou dépendance à des prix abordables.

Opération militaire Orion

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement et jusqu'au mois de mai, les forces armées françaises sont engagées dans un exercice de grande ampleur sur le sud de la France baptisé ORION. La population verra certainement les militaires en action.

Programme de travaux de voirie

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les travaux de voirie qui vont être réalisés par la communauté de communes sur les voies d'intérêt communautaire. A savoir : route du château près de Poney City, du pont de Moulayrès au chemin de Jean Vidal, la route du Rivalou depuis le carrefour avec le chemin du Bourias jusqu'au lac de M JULLIE, et le chemin du Bourias.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 23h00.

Evelyne FADDI
Maire



Julien VAGLIENTI
Secrétaire de séance

